



Réunion du Comité Syndical

mardi 13 décembre 2022 à 16 heures au Thor

Procès verbal

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 7 décembre à 17 heures le Comité syndical du Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière, régulièrement convoqué le 29 novembre, n'a pu siéger faute de quorum. Dès le 8 décembre, la Présidente Dominique SANTONI a reconvoqué le comité syndical pour le mardi 13 décembre à 16 heures, ceci conformément aux articles L-2121-17 et L-2541-4 du CGCT. Ainsi, ce-jour, le comité syndical du SMDVF s'est réuni dans ses locaux au Thor, sous la présidence de M. Christian MOUNIER, 1^{er} Vice-Président.

Les membres présents, avec voix délibérative :

Maires et Délégué(e)s des Communes :

Ansouis : Géraud de SABRAN PONTEVES

Aurel : Yoann CONSTANTIN

Morières les Avignon : Jeanine FAVRE SECOND

Mormoiron : Julien SANCHEZ

Mornas : Georges BARNOUIN

Robion : Florian MOLLIEUX

Vacqueyras : Thérèse BAUDOIN

Communauté de Communes Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse ; Isle sur la Sorgue ; Nicolas VALIENTE

Délégué Membre du Conseil départemental : Christian MOUNIER

Assistait également, sans voix délibérative : SMDVF : Sylvie BONVIN

Etaient excusé(e)s :

Maires et Délégué(e)s des Communes :

Apt : Stéphane REBAUDI, Aubignan : Gilles CHARLES, Avignon : Isabelle PORTEFAIX, La Bastidonne : Hugues SERVIERE, Bedoin : Gilles BERNARD, Blauvac : Max RASPAIL, Bollène : Jean-Yves MARECHAL, Bonnieux : Patrick DEVAUX, Buoux : Michel ROBBEN DUCLOUX, Cabrières d'Aigues : Jérôme BLANC, Camaret sur Aigues : Hervé AURIACH, Caromb : Richard BONNAVENTURE, Cavaillon : Gilles DOCHE, Cheval-Blanc : Frédéric PELLOUX, Crillon Le Brave : Marguerite EESES, Gargas : Jérôme DAUMAS, Gordes : Bernard BIRRO, Goult : Elodie DE TIMARY, Jonquerettes : Gilbert CHAZAL, Jonquières : Louis BISCARRAT, La Roque Sur Pernes : Alain BUISSON, La Tour d'Aigues : Jean-François LOVISOLO, Les Beaumettes : Eric PAGUET, Loriol du Comtat : Sylvie FLAMAND, Lourmarin : Joël RAYMOND, Monteux : Chantal GONNET-OLIVI, Murs : Patrick ACHARD, Pernes les Fontaines : Christian SOLLIER, Peypin d'Aigues : Serge CASSAN, Richerenches : Christian ARNAUD, Saint Didier : Jean-François SAMIE, Saint Martin de Castillon : Emilien DHAZE, Sault : Jean-Pierre RANCHON, Séguret Thierry BERNARCONI, Sorgues : Jean-François LAPORTE, Suzette : José PARDO, Uchaux : Michel COURTET, Velleron : Karim AKAR, Venasque : Thierry de CABISSOLE, Villelaure : Jean-Louis ROBERT, Villes sur Auzon : Suzy MACHUROT, Violés : Florence GOURLOT, Communauté de Communes Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse ; Saumane : Laurence CHABAUD-GEVA, Le Thor : Christiane DAVID-MATHIEU, Métropole Aix-Marseille-Provence ; Pertuis : Bernard ALAMELLE

Délégué(e)s Membre Conseil départemental : Valérie ANDRES, Danielle BRUN, Jean-François LOVISOLO, Max RASPAIL, Noëlle TRINQUIER, Dominique SANTONI et Bruno VALLE

A donné un pouvoir de vote :

M. Thierry BERNARCONI de Séguret à Mme Thérèse BAUDOIN de Vacqueyras

M. Christian MOUNIER, 1^{er} vice-président, accueille les maires et délégués présents, mais tient aussi à remercier les délégués présents le 7 décembre, et qui faute de quorum n'ont pu participer aux votes ainsi que les représentants des collectivités et des services partenaires qui nous avaient fait l'honneur de nous rejoindre ce jour-là.

Avant de commencer la séance, il est demandé d'avoir une pensée pour M. Francis JOUVE, maire d'Aurel depuis 1989, décédé début août à l'âge de 77 ans. En tant que délégué de sa commune, son dévouement et sa disponibilité pour assister aux séances du Syndicat mixte forestier, la dernière fois encore en juin, avaient pu être appréciés de tous.

Dans un premier temps, il est procédé à l'approbation du compte-rendu de la réunion du 23 juin 2022, transmis avec l'invitation. Ce PV n'appelle pas de remarques de la part de l'assistance.

Il est ensuite communiqué aux délégués les décisions prises par la Présidente depuis le dernier Comité Syndical, en l'occurrence :

- Décision n°3 du 24 juin : Convention d'honoraires avec le cabinet JURISUD pour la rédaction du bail avec Blue Set pour 1 800 euros TTC
- Décision n°4 : Avenant n°1 Convention cadre Département-SMDVF pour notamment la rédaction du Plan de gestion des OLD RD pour 12 000 euros.
- Décision n°5 : contrat annuel de maintenance logiciel ARGIS pour 3687.36 euros TTC
- Décision n°6 : Souscription contrat d'assurance pour la protection fonctionnelle des agents et des élus du Bureau avec la SMACL Assurances pour 342.22 euros TTC pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Afin de préparer ce comité syndical, les membres du Bureau se sont réunis le 28 novembre dernier, M. MOUNIER se fait d'ailleurs le porte-parole de Mme SANTONI en remerciant les élus présents pour leur assiduité mais aussi pour la présentation des rapports.

Les rapports à l'ordre du jour sont ensuite soumis au vote des délégués présents et représentés :

Rapport n°1 : DM1 (rapporteur M. MOUNIER)

Avant de clôturer l'exercice 2022, le Syndicat doit prendre une première décision modificative afin de procéder à des ajustements de prévisions budgétaires, suite à de nouvelles dépenses et de nouvelles recettes.

En fonctionnement, la DM s'équilibre à + 108 000 euros et en investissement à + 86 000 euros. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Orientations budgétaires 2023 (rapporteur M. MOUNIER)

Considérant que le débat d'orientations budgétaires de la collectivité doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, M. MOUNIER présente les orientations budgétaires 2023. Sont détaillées l'évolution des ressources, les dépenses de fonctionnement (dont la masse salariale), les dépenses d'investissement et bien sûr les priorités 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical prend acte du débat d'orientations budgétaires 2023.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3 – Ouverture de crédit d'investissement par anticipation au BP 2023 (rapporteur M. MOUNIER)

Le BP 2023 n'étant présenté qu'au CS de début février, il faut donc, comme l'explique M. MOUNIER, 1^{er} vice-président, ouvrir par anticipation au 1^{er} janvier la ligne de crédit d'investissement du budget 2023 en ne dépassant pas, par imputations, ¼ des crédits inscrits au BP de l'exercice précédent.

Sont ainsi ouverts en dépenses d'investissement 534 475 euros, l'essentiel étant consacré aux travaux DFCl et à des achats de matériel (matériel roulant notamment).

Cette ouverture de crédits sera reprise au budget de l'exercice 2023.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°4 – Participation Prévoyance (rapporteur M. Florian MOLLIEUX)

Suite à l'ordonnance du 17 février 2021, dans la perspective de la prise en charge obligatoire par les collectivités employeurs des contrats de prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 et des contrats de santé à compter du 1^{er} janvier 2026, et suite à la publication du décret du 20 avril 2022 fixant les seuils de prise en charge, le Syndicat souhaite revaloriser sa participation au financement des contrats et règlements labellisés de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) auxquels les agents choisissent de souscrire, dans le domaine de la prévoyance (maintien de salaire). Ainsi, pour les agents ayant souscrit ce type d'assurance, la participation du Syndicat sera revalorisée à hauteur de 10 euros par mois à compter du 1^{er} janvier 2023. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5 – Demande de retrait Commune de Saint Romain en Viennois (rapporteur M. Florian MOLLIEUX)

La demande de la Commune de Saint Romain en Viennois qui souhaite se retirer du Syndicat « parce qu'elle ne possède pas de bois communal » est soumise au vote. Les 10 voix des membres présents et représentés s'opposent au retrait. La demande de retrait est rejetée.

Rapport n°6 – Sortie d'inventaire de biens réformés (rapporteur M. MOUNIER)

Comme le précise M. MOUNIER, rapporteur, le Syndicat mixte est propriétaire de biens dont certains sont aujourd'hui obsolètes, hors d'usages et souvent totalement amortis. Ils doivent donc être retirés de l'inventaire comptable, document comptable dénombrant et évaluant pécuniairement l'ensemble du patrimoine, bien par bien.

Il s'agit donc ainsi de procéder à un épurement de l'inventaire et à une mise à jour de l'actif. La liste des 6 biens concernés est jointe au rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°7 – CFM 2022 Validation plan de financement (rapporteur M. Florian MOLLIEUX)

M. Florian MOLLIEUX, membre du Bureau et rapporteur, informe les délégués au sujet des crédits du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM) 2022 affectés pour le Vaucluse et qui ont été notifiés au Syndicat. Ainsi, suite aux dossiers transmis à la DDT à l'automne 2021, le dossier pour l'acquisition d'un tracteur forestier a été retenu avec une aide de l'Etat de 50%. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°8 – FEADER 2022 Validation plan de financement (rapporteur M. MOUNIER)

M. MOUNIER, rapporteur, explique que, suite à l'appel à projets 2022 concernant le dispositif 8.3.1 (DFCl) du programme de Développement Rural FEADER 2014-2020 de la Région PACA,

les 19 dossiers transmis par le Syndicat à la DDT en février 2022 (liste complète présentée lors Comité Syndical de février dernier), ont été retenus à savoir :

10 dossiers de coupures de combustible pour un total de 201.47ha, 8 dossiers pour la réfection et le maintien en état opérationnel de 40.680 km de pistes DFCI, 2 dossiers de création de citerne DFCI et 1 dossier pour la réfection d'impluviums de deux citernes DFCI.

Le montant estimatif global de ces dossiers s'élève à 522 568.60 euros HT avec 80 % de cofinancements soit 418 054.88 euros (7.06% Etat, 36.95% Europe, 24.68% Département et 11.31% Région). Pour ces dossiers dont les conventions viennent de nous être notifiées, le Syndicat dispose d'un délai restreint pour lancer et surtout achever les travaux, à savoir jusqu'au 31 octobre 2024.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°9 – Financements CFM et FEADER 2023 (rapporteur M. Florian MOLLIEUX)
M. MOLLIEUX, rapporteur, explique que, sans préjuger de leur acceptation finale et de leur plan de financement, ces programmes d'actions vont être proposés respectivement aux services de la Direction Départementale des Territoires pour la part CFM et aux partenaires financiers (Etat, Europe, Région et Département) pour le PDRR, dans le cadre de leur appel à projets annuels.

- Opération d'information des propriétaires (PAC OLD) (50 000 euros H.T)
- Formations des élus et des communes aux actions préventives OLD et DFCI (18 000 euros HT)
- Inscription des servitudes au service de publicité foncière (40 000 euros HT)
- Acquisition d'un tracteur forestier (412 000 euros H.T)
- Travaux de création et mise aux normes de coupures de combustibles (enveloppe prévisionnelle 450 000 euros H.T) et Travaux de mise aux normes des ouvrages DFCI (pistes et citernes) (enveloppe prévisionnelle 180 000 euros H.T)

L'appel à projet PDRR 2023 non encore publié devrait être finalisé avant l'été prochain.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°10– Programme de travaux Convention Département 2023 (rapporteur M. MOUNIER)

Comme le rappelle M. MOUNIER, rapporteur, ce programme de travaux 2023 financé par le Département de Vaucluse comprend 4 types d'opérations confiées à la Régie du Syndicat, à savoir les travaux de débroussaillage liés aux obligations légales de débroussaillage aux abords des routes départementales (264 ha), les travaux de débroussaillage des Véloroutes, les travaux d'entretien du Réseau touristique (PDIPR), et des travaux DFCI pour un montant de participation du Département en 2023 de 924 000 euros.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Avant de clôturer la réunion, le 1^{er} Vice-Président informe les participants des prochaines dates de réunions statutaires du Syndicat :

Bureau : mercredi 25 janvier à 18 heures

Comité Syndical : mercredi 1^{er} février à 17h30 : compte de gestion, CA, et BP entre autres.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Christian MOUNIER lève la séance à 16h45.

La Présidente,


Dominique SANTONI